

*Le 4 mai 1953.* — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« A la suite des élections du 26 avril, ont été élus conseillers municipaux, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

» MM. Judith Joseph, par 687 voix ; Gérost André, par 663 voix ; Deneux Marcel, par 642 voix ; Chariéras Jean, par 622 voix ; Gilles André, par 616 voix ; Parant Alexandre, par 613 voix ; Jonquet Roger, par 613 voix ; Corgeron Gabriel, par 595 voix ; Baulieu Georges, par 587 voix ; Violette Henri, par 573 voix ; Truffaut Jacques, par 567 voix ; Rabier Jean, par 556 voix ; Nice Raymond, par 553 voix ; Hauber François, par 547 voix ; Legrand Maurice, par 530 voix ; Teisseire Jacques, par 518 voix ; Robert Jean-Jacques, par 508 voix.

» Election du maire. — M. Judith a été élu maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin par 16 voix contre 1 à M. Deneux.

» Election de l'adjoint : M. Deneux a été élu adjoint au 1<sup>er</sup> tour de scrutin par 14 voix contre 2 à M. Rabier et 1 à M. Gérost. »

*Le 30 mai 1953.* — Projet de blason pour la commune.

« M. le maire entretient l'assemblée de son désir de voir Mennecy doté d'un blason. Il a recherché dans les archives de

l'histoire des Villeroy des arguments pour permettre à la commission d'héraldisme d'établir les armes de la commune. »

Le 8 août 1953, le conseil municipal approuve le projet de blason établi par l'héraldiste M. Louis, il s'énonce ainsi :

« D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croissetes ancrées du même et en pointe d'un vase de porcelaine d'argent, à la divise onnée du même en chef surmontée d'un clou aussi d'argent accosté de deux fleurs de lis d'or. »

Et voici l'explication :

Ce blason est composé de symboles rappelant les souvenirs historiques de la terre de Mennecy.

Le champ de l'écu est aux armes des Neufville de Villeroy, seigneurs de Mennecy. Seule la troisième croissete ancrée qui figure en pointe du chevron dans les armes de cette famille a été remplacée par la représentation d'un vase de porcelaine afin de rappeler la fameuse fabrique de porcelaine de Mennecy, rivale des manufactures royales. Le chef de l'écu est séparé du champ du même émail par une divise onnée d'argent symbolisant la rivière l'Essonne, dont le cours fort pittoresque à cet endroit, forme la délimitation septentrionale de la commune. Elle rappelle aussi que Mennecy est un lieu de pêche reposant et agréable au bord de la route départementale 153 et que les Parisiens sont heureux de trouver à 35 kilomètres de la capitale. Le chef de l'écu est chargé d'un clou et de deux fleurs de lis, meubles empruntés aux armes de la puissante abbaye de Saint-Denis qui posséda les terres avant les Villeroy.

*Le 30 mai 1953.* — Inscription de Mennecy dans l'association des communes d'Europe.

« Le conseil municipal autorise son maire à inscrire la commune de Mennecy dans le sein de l'Association des Communes d'Europe en vue de la réalisation future des Etats-Unis d'Europe. »

*Le 11 août 1953.* — Obsèques d'un conseiller municipal.

« M. le maire et tout le conseil municipal assistent à la cérémonie des obsèques de M. Jonquet Roger, conseiller municipal en exercice. Dans son allocution, M. le maire rend hommage à la bonté et à la serviabilité du disparu ; il présente les condoléances de la commune à Mme Jonquet et à son fils. »

*Le 19 octobre 1953.* — Obsèques d'un ancien conseiller municipal.

« M. le maire, accompagné par des membres du conseil municipal, assiste aux obsèques de M. Sébilleau Albert, ancien conseiller municipal. Il retrace sa vie toute de droiture et présente sa profonde sympathie et celle de la population à Mme Sébilleau et à sa famille. »

*Le 23 février 1954.* — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif, qui s'élève en recettes et en dépenses à 11 676 082 francs. »

*Le 22 mai 1954.* — Achat d'un camion-tonne premier secours Delahaye.

« M. Baulieu informe l'assemblée qu'un matériel de premier secours d'incendie Delahaye avec une tonne de 400 litres va être vendu à Saint-Ouen le 28 juin. Il le juge en bon état. Le conseil autorise son achat dans la limite du crédit inscrit au chapitre « matériel d'incendie ». M. le maire, accompagné de M. Deneux et de M. Baulieu, se rendront à l'adjudication du 28 juin. » (Le 28 juin l'acquisition en est faite au prix de 515 000 francs.)

Construction d'abris pour les voyageurs par car. — « Le conseil municipal décide la construction d'abris pour les voyageurs empruntant les cars, à la Croix champêtre et face au « Relais Fleuri » devant la propriété des Nouzets. »

*Le 19 juillet 1954.* — Absence de candidature pour le legs Calemard.

« Le maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de candidature pour le bénéfice du legs Calemard, le montant est réservé pour l'année suivante. »

Placement d'un feu de signalisation. — « Le conseil municipal décide de placer un feu clignotant de signalisation au carrefour des rues de Milly, Arcade et Croix-Boissée, en face de l'épicerie Billault, en raison de la circulation automobile de plus en plus intense. »

*Le 30 septembre 1954.* — Démission du garde champêtre et son remplacement.

« M. le maire informe l'assemblée que M. Sales, garde champêtre-appariteur, a donné sa démission pour raison de santé. Le

conseil municipal le remercie vivement de ses bons et loyaux services. M. Coustillères lui succède. Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 1954. »

*Le 1<sup>er</sup> janvier 1955.* — Remise de décoration.

« Après avoir présenté ses vœux aux notabilités présentes et à la population, M. le maire remet la croix d'officier d'Académie à Mme Leroy, directrice de l'école des filles, et fait ressortir dans son allocution les qualités pédagogiques de la bénéficiaire qui est tenue en très grande estime par la population. »

*Le 14 février 1955.* — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif, qui s'élève en recettes et en dépenses à 11 733 995 francs. »

*Le 22 mai 1955.* — Grand concert par la Musique de l'Air.

« Au cours de la fête du Printemps, la célèbre Musique de l'Air donne un concert de très grande qualité dans le parc de Villeroy, mis gracieusement à la disposition de la commune par M. Rodolphe Darblay. « L'Arlésienne » de Bizet, « Espana » de Chabrier et les « Préludes » de Liszt ont été exécutés de façon remarquable. »

*Le 30 juin 1955.* — Vente de la sucrerie Rabier-Thirouin et Cie.

« M. le maire informe l'assemblée que la sucrerie Rabier-Thirouin et Cie vient d'être cédée à la Raffinerie Say. Le conseil municipal émet le vœu de voir maintenue l'activité de cette usine afin de sauvegarder les emplois existants. »

Attribution du legs Calemard. — « Le legs pour 1954, n'ayant pas été attribué, le conseil municipal désigne à l'unanimité comme bénéficiaires Mlles Bain Jocelyne et Gillet Janine. »

*Le 6 août 1955.* — Réfection d'un chemin vicinal.

« Le conseil municipal décide la réfection du chemin vicinal n° 2 de Mennecy à Echarcon. Le devis se monte à 5 millions de francs ; une subvention de 43 % sera accordée par le « Fonds d'investissement routier ». Le complément de la dépense sera financé par l'emprunt. »

Projet de construction d'un groupe scolaire. — « Le maire informe l'assemblée que l'Académie vient de donner son accord pour la construction d'un groupe scolaire garçons de 3 classes

dans le terrain communal de la rue de l'Ormeteau. Le conseil municipal choisit le prototype parmi ceux des commandes groupées qui sera construit par la Société des Dragages de la Haute Moselle; par voie de conséquence, l'agrandissement de l'école maternelle se fera dans les classes de garçons du groupe de la rue des Ecoles, lorsque l'établissement de la rue de l'Ormeteau sera en service. »

*Le 15 octobre 1955.* — Projet de construction d'immeubles H.L.M.

« Le conseil municipal envisage la construction de 3 immeubles H.L.M. en vue de résoudre la crise du logement qui sévit dans la commune. Il charge son maire d'engager des pourparlers avec M. Darblay pour l'achat d'un terrain de 16 525 m<sup>2</sup> sis en bordure du chemin vicinal n<sup>o</sup> 5 » (appelé depuis avenue de Villeroy).

*Le 15 octobre 1955.* — Construction du groupe scolaire de la rue de l'Ormeteau.

« Le maire expose que le prix d'adjudication donné pour la construction du groupe scolaire de 3 classes de garçons rue de l'Ormeteau a été modifié en augmentation à la suite de la révision des indices. Le conseil municipal ayant refusé de subir cette augmentation qui semble injustifiée en raison du blocage des prix, s'est trouvé en définitive dans l'obligation de l'admettre devant la position déterminante de l'autorité de tutelle. Il en est résulté des retards dans la construction et la rentrée de septembre 1957 va s'en trouver compromise. »

(L'inauguration de ce groupe scolaire aura lieu le 22 juin 1958, sous la présidence de M. Paul Demange, préfet de Seine-et-Oise.)

L'opération financière de cette construction a été la suivante :

1950. — Achat du terrain Aulombard, rue de l'Ormeteau .....	474 170 F
1956 et 1957. — Coût de la construction.....	36 923 913 F
soit .....	37 398 083 F
Les subventions se sont élevées à.....	18 846 926 F
La part communale a donc été de.....	18 551 157 F

soit environ 50 % de la dépense totale.

*Le 26 mars 1956.* — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif, qui s'élève en recettes et dépenses à 15 893 613 francs. »

*Le 2 avril 1956.* — Obsèques de M. Winants Pierre, ancien maire.

« Le maire et de nombreux conseillers municipaux assistent aux obsèques de M. Pierre Winants, qui a été maire de Mennecy de 1945 à 1947. M. le maire, au cours de son allocution, dont voici quelques extraits, retraça la carrière du disparu :

» Né à Roubaix, le 27 juillet 1902, il grandit au sein d'une famille  
 » où les traditions de travail et de droiture ont toujours été à  
 » l'honneur. Les hasards de l'existence l'amènèrent adolescent  
 » dans notre petite ville en 1920 lorsque son père acheta l'usine  
 » où sa vie se déroula et où il rendit le dernier soupir après une  
 » longue et cruelle maladie dont son énergie espérait toujours  
 » triompher.

» Son inlassable activité, son sens aigu de la probité commer-  
 » ciale firent prospérer l'industrie dont il avait la direction. Les  
 » qualités qu'il mettait au service de son entreprise le désignèrent  
 » à l'attention de ses concitoyens qui l'élirent conseiller municipal  
 » le 17 mai 1935.

» Le 12 octobre 1944, la représentation communale composée  
 » d'élus et de membres du comité de libération, le choisit pour son  
 » maire et, le 13 mai 1945, le corps électoral lui accordant une très  
 » belle majorité de suffrages, le confirma dans son mandat, qu'il  
 » remplit jusqu'au 31 octobre 1947.

» Entré au conseil municipal à la même date que le disparu, je  
 » puis témoigner que son action a toujours été inspirée par le plus  
 » pur souci du bien public. Il aimait ses fonctions, s'y donnait  
 » tout entier. Soucieux de la bonne conduite des affaires de la  
 » commune, il l'était aussi du progrès et d'une amélioration maté-  
 » rielle et morale, constamment progressive. L'intérêt général était  
 » sa devise, son principe, sa règle. Sous des dehors un peu brusques,  
 » il cachait une sensibilité délicate et un cœur d'or. Il aimait rendre  
 » service et forçait ainsi la sympathie, le faisant ami de tous.  
 » Patriote intransigeant, il supporta mal l'occupation. Son impulsive  
 » nature le fit se heurter maintes fois aux exigences des Allemands  
 » et c'est miracle s'il put échapper à leur vindicte. Tel a été l'homme  
 » que nous avons conduit à sa dernière demeure. Le souvenir de  
 » ses mérites est présent à tous les esprits et nous devons lui  
 » témoigner notre ultime reconnaissance. »

« En terminant, M. le maire s'inclina devant la famille en lui exprimant la sympathie de la population. »

*Le 6 juillet 1956.* — Absence de candidature pour le legs Calemard.

« Le maire informe le conseil municipal que, n'ayant pas reçu de candidature pour l'attribution du legs Calemard, son bénéfice sera reporté à l'année suivante. »

*Le 20 octobre 1956.* — Projet de lotissement.

« Suivant l'exposé de son maire, le conseil municipal prend la décision d'acquérir les terrains bordant le chemin dit de l'Orme-teau (qui deviendra plus tard rue du Parc) en vue d'y faire un lotissement pour la construction de pavillons. »

Aménagement d'un carrefour. — « Sur la demande de M. De-neux, le conseil municipal charge son maire d'interroger l'ingénieur des Ponts et Chaussées au sujet de l'agrandissement du débouché de la D. 137 sur la D. 153 afin d'assurer aux automobilistes une meilleure visibilité et éviter ainsi les accidents qui se produisent fréquemment à cet endroit. »

*Le 12 décembre 1956.* — Célébration de noces de diamant.

« M. le maire, entouré de son conseil municipal, reçoit en mairie M. et Mme Picault, qui fêtent leurs noces de diamant. Après avoir rappelé la vie de travail des jubilaires, il leur exprime ses félicitations et son souhait de voir leur union se prolonger encore longtemps. »

*Le 7 avril 1957.* — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 15 174 036 francs. »

*Le 6 juin 1957.* — Célébration de noces de diamant.

« M. le maire, assisté de nombreux conseillers municipaux, accueille à la mairie, M. et Mme Samour, qui fêtent leurs 60 années de mariage. M. le maire leur adresse ses vifs compliments et forme le vœu de voir leur existence se prolonger encore longtemps pour le bonheur de leurs descendants et de leurs amis. »

*Le 28 juin 1957.* — Obsèques de M. Violette, conseiller municipal.

« M. le maire et le conseil municipal assistent aux obsèques de M. Violette Henri, enlevé subitement à l'affection des siens.

» M. le maire, dans son allocution, fait l'éloge du disparu en ces termes :

» Né à MenneCY, le 10 avril 1892, son enfance eut pour cadre  
 » tout ce qui constitue notre cité. Après un apprentissage sérieux,  
 » il succéda à son père le 1<sup>er</sup> octobre 1921 dans l'entreprise de  
 » serrurerie qu'il dirigea et fit prospérer grâce à ses qualités de  
 » travail et d'intégrité. L'excellence de sa production et son dévoue-  
 » ment professionnel lui permirent d'acquérir une réputation qui  
 » classa sa maison parmi les meilleures de la région. Sa bonté, son  
 » sens de la solidarité le désignèrent pour être un des animateurs  
 » de la Société de Secours Mutuels, de même que le développement  
 » de sa personnalité le distingua pour administrer la succursale de  
 » la Caisse d'Epargne. Son sérieux, sa capacité l'appelèrent en 1930  
 » à commander le corps des sapeurs-pompiers, qu'il réorganisa ;  
 » il lui communiqua les vertus d'abnégation et de dévouement qui  
 » étaient caractérisées dans sa personne. Membre du bureau d'Aide  
 » sociale, ses avis toujours pertinents et très éclairés, et sa connais-  
 » sance des familles, facilitèrent grandement la délicate tâche  
 » d'entraide et de solidarité qui est assignée à cette œuvre. Enfin,  
 » le 26 avril 1953, il fut élu conseiller municipal et membre de la  
 » commission des travaux ; il rendit les plus signalés services par  
 » son expérience et son savoir. Henri Violette était un homme de  
 » cœur autant qu'un homme de devoir, et c'était dans la vie fami-  
 » liale qu'il trouvait avec la sérénité le délassement des fatigues  
 » qu'il s'imposait. »

» Le maire s'incline ensuite devant la famille à qui il offre ses vives condoléances et celles de toute la population. »

*Le 20 janvier 1958.* — Enlèvement des ordures ménagères.

« M. le maire informe l'assemblée qu'à la suite de la décision de M. Vigneron d'abandonner son service, il a demandé à M. Saunier, entrepreneur de transports à Ris-Orangis, de lui donner ses conditions pour assurer la collecte et l'évacuation des ordures ménagères. Le conseil, après les avoir examinées et en avoir délibéré, les accepte moyennant un forfait annuel de 1 248 000 francs. »

*Le 3 février 1958.* — Obsèques de M. Hauber, conseiller municipal.

« M. le maire et les membres du conseil municipal assistent aux obsèques de M. François Hauber, conseiller municipal en exercice. M. le maire retrace la vie du disparu en ces termes :

## MENNECY

» François Hauber a su par son travail, sa ténacité, se créer une  
» enviable situation. Il était inspecteur principal au Gaz de France  
» lorsque son âge le mit dans l'obligation de prendre sa retraite.  
» Sa brillante conduite pendant la guerre 14-18 lui valut la croix  
» de guerre et la médaille militaire, et ses mérites de valeureux  
» soldat le distinguèrent pour prendre la présidence de la section  
» de Mennecy de l'Union Nationale des Combattants.

» Homme de devoir, François Hauber l'a été dans sa vie  
» publique comme dans sa vie privée. Conseiller municipal actif,  
» clairvoyant, intègre, chacun sait qu'il s'intéressait à tout ce qui lui  
» paraissait devoir favoriser l'essor de la commune. Dans les  
» missions qui lui étaient confiées, il dressait des rapports documen-  
» tés et d'une scrupuleuse exactitude. Il définissait toujours avec  
» justesse et autorité les différents aspects des problèmes qui se  
» posent dans les assemblées communales. C'était un conseiller  
» averti et écouté. Président de la Chambre des Propriétaires de la  
» région de Corbeil-Essonnes, il donna largement la mesure de ses  
» éminentes qualités de défenseur du patrimoine immobilier. Ses  
» connaissances approfondies, ses écrits, souvent passionnés, mais  
» toujours pertinents, dans la presse spécialisée ou d'information,  
» ses interventions dans les congrès, ses incessantes démarches  
» auprès des parlementaires auxquels il voulait communiquer sa  
» foi, ses voyages à l'étranger consacrés à l'étude des problèmes  
» de l'habitation lui assignèrent une des premières places dans  
» l'organisme national et lui donnent droit à la reconnaissance  
» de ceux qu'il a défendus avec tant d'énergie. Pour ma part, je  
» ressens avec une profonde affliction la perte de celui qui m'a  
» accordé pendant 10 ans son appui jamais démenti et la faveur  
» d'une amitié entre toutes précieuse. »

» M. le maire termine en présentant à la famille sa profonde  
sympathie et celle de toute la population. »

*Le 8 février 1958. — Obsèques de M. Georges Rabier, ancien  
maire.*

« M. le maire et de nombreux membres du conseil municipal  
assistent aux obsèques de M. Georges Rabier, qui fut maire de  
Mennecy pendant la plus longue période. M. Judith prononce  
l'allocution suivante :

» Une page de notre histoire communale va être tournée dans

» quelques instants, elle porte la signature de Georges Rabier, qui fut maire de Mennechy pendant 27 ans.

» C'est en 1895 que commence la carrière de l'homme public. Dès son entrée au conseil municipal, il révéla un ensemble de qualités qui en feront un homme écouté : juste appréciation des problèmes communaux, jugement sûr et clairvoyant, patience et modération. Le 6 mars 1910, ses collègues l'installent au fauteuil de maire.

» C'est d'abord une période d'adaptation qui se manifeste par d'heureuses initiatives, mais sera de courte durée, les élections de 1912 renversant la majorité, le contraignant à se démettre de ses fonctions. Le renouvellement de 1919 lui fait retrouver la confiance de ses collègues et, jusqu'au 15 octobre 1944, pendant 25 ans sans interruption, il présida aux destinées de notre commune. Alors sa mairie le prend, l'accapare ; il administre sagement, choisissant avec bonheur ses collaborateurs. On lui doit, entre autres, l'adduction d'eau et l'éclairage public, réalisations qui, à l'époque, nous mettaient bien en avance dans la voie du progrès sur les localités voisines de même importance.

» M. Georges Rabier a été le maire intègre dans toute l'acceptation du mot. Son esprit de justice, sa droiture forçaient la sympathie, le faisant ami de ses adversaires eux-mêmes ; il savait ne plus se souvenir au lendemain de la lutte, des violences de la veille ; il n'avait de non pour personne ; le service demandé lui semblait-il juste, aussitôt on avait en lui un avocat, un défenseur qui se consacrait entièrement à la requête. C'est ainsi que, pendant neuf ans, jeune conseiller municipal, je l'ai vu diriger avec fermeté et décision nos assemblées, où son autorité était respectée, et si, le 15 octobre 1944, il résigna ses fonctions, sa marque fortement imprégnée dans notre vie communale, se manifesta longuement, comme se voit encore le sillon d'une vie compatissante à tous qu'il traça laborieusement.

» Cher Monsieur Rabier, nous ne reverrons plus votre silhouette familière à la démarche lente et mesurée, nous ne reverrons plus ce franc regard qui était le reflet d'une âme si bonne, mais nous nous en souviendrons. »

» Enfin, M. le maire présente à la famille ses condoléances émues et la sympathie de toute la population. »

*Le 12 avril 1958.* — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif, qui s'élève en recettes et en dépenses à 18 294 735 francs. »

Projet de construction d'un vestiaire-douches au stade. — « Le conseil municipal, sur l'exposé de son maire, approuve le projet de construction d'un bâtiment vestiaire-douches dans le Parc des Sports. »

*Le 3 juillet 1958.* — Attribution du legs Caemard.

« Le conseil municipal, considérant que le produit du legs pour 1957 n'a pas été affecté, décide de désigner deux jeunes filles comme bénéficiaires du legs Caemard. Ce sont Mlles Ponté Nelly et Toth Elisabeth qui reçoivent la majorité des suffrages. »

*Le 30 août 1958.* — Enlèvement des ordures ménagères.

« Le maire expose que M. Saunier, adjudicataire de l'enlèvement des ordures ménagères, a demandé un sérieux relèvement du prix de son service. Le conseil municipal, après avoir délibéré sur la question, décide l'achat d'un camion benne qui serait provisoirement garé dans la propriété de M. Baulieu en attendant la construction d'un garage communal. Il prie son maire d'inviter M. Saunier à cesser son service le 31 mars 1959. »

*Le 15 novembre 1958.* — Projet de construction d'une caserne de gendarmerie.

« Le conseil municipal envisage la construction d'une caserne de gendarmerie sur un terrain que la commune devra acquérir et charge son maire de rechercher une surface propice à cette construction. »

*Le 7 décembre 1958.* — Réception à la mairie du nouveau curé de Mennecy.

« M. le maire, entouré de son conseil municipal, reçoit dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, M. l'abbé Bourgeois, nommé récemment curé de Mennecy, qui exerçait précédemment son ministère à Saclas. Il lui présente ses souhaits de bienvenue et le remercie vivement de l'hommage qu'il a rendu aux enfants de Mennecy morts pour la France, en déposant une gerbe de fleurs au monument aux morts, et l'assure que la population, qui est sensible à ce qui touche au culte de ses défunts, appréciera son geste du souvenir. »